

Compte rendu de l'audience intersyndicale de mercredi 3 septembre au rectorat concernant l'affectation des non titulaires.
SNES/FSU, SNUEP/FSU, CGT, SUD EDUCATION

Pour l'administration : M. Bruant (DRH) et M. Ernewein (chef de division)

Pour l'administration la situation est attendue et suivie. La priorité pour les services du rectorat : pourvoir les postes vacants. M. Bruant précise qu'il y a actuellement 300 équivalents postes vacants ce qui est normal à ce stade de l'année.

Il précise qu'il est matériellement impossible que les non titulaires soient tous affectés au 1er septembre. En général en septembre /octobre ça se décante et il faut recruter d'autres contractuels par la suite.

En ce qui concerne les attestations d'emploi les contractuels non affectés vont les recevoir dans les 2 premières semaines de septembre. Par contre si il y a un cas de « détresse humaine absolue » , il faut l'alerter via le SNES le DRH qui étudiera le cas. Le SNES-FSU conseille aux personnes concernées de s'inscrire sur le site de Pôle emploi pour prendre date, l'attestation pouvant être envoyé plus tard.

Après la réaffirmation de l'intersyndicale du réemploi pour tous et la titularisation M. Bruant précise qu'il n'est pas sur cette voie et rappelle que certains contractuels ont reçu un avis défavorable des chefs d'établissement qui ne veulent pas les reprendre. Cependant, si un contractuel n'a qu'un seul avis défavorable , le rectorat lui donne une seconde chance après discussion

le rectorat s'engage à affecter le plus rapidement possible . La situation devrait se fluidifier » d'ici fin septembre .

L'intersyndicale **CGT//SNES/SNEP/FSU , Sud éducation** rappelle :

- la difficulté de joindre tant par mail que par téléphone la dpe 2 sans doute surchargée de travail. Elle demande que des moyens humains lui soit attribués.
- le manque de clarté voire de règle dans les affectations et le nombre de postes vacants.
- La nécessité des règles égalitaires d'affectation pour tous les collègues, aujourd'hui la situation est floue. Demande des Commissions Paritaires pour les affectations des contractuels. De la même façon , les avis défavorables devraient entraîner une CCP , tout collègue à le droit d'être défendu.
- Trop de contractuels sont nommés sur des courtes périodes de 1 à 3 mois même des collègues en CDI . L'intersyndicale revendique que tous les collègues CDIés soient payés à 100 % quel que soit la quotité de service.
- Le poids du chef d'établissement dans le maintien des collègues.
- le non respect de la loi : les affectations doivent se faire avec un préavis d'un mois pour un contrat d'un an.
- le manque de formation et de congés pour les collègues non titulaires.
- les situations financières difficile pour bon nombre de collègues.

Le rectorat s'engage à payer dès le premier septembre tous les collègues employés à l'année . Rien est claire pour ceux sont ou seront affecter après le 3 septembre .

Les collègues CDIés sont nommés de préférence sur des postes à l'année mais peuvent être affectés sur plusieurs établissements .

L'administration s'engage également à fournir aux organisations syndicales des statistiques sur les affectations. Par matière , le rectorat garde un vivier de TZR (pour des remplacements de courte durée en cours d'année).

En ce moment , certaines matières ont de gros besoin : Maths, techno. D'autres , comme l'anglais et les lettres modernes vont se débloquent très vite en septembre.

Le DRH propose un groupe de travail mercredi 10 septembre à la même heure.

Dès à présent l'intersyndicale SNES-FSU, SNUEP-FSU, CGT, SUD appelle à un nouveau rassemblement le mercredi 10 à 14h devant le rectorat .